

BULLETIN D'INSCRIPTION - MARCHE NORDIQUE DE L'ANGOUMOIS

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024 A ROULLET SAINT ESTEPHE (16)

Document obligatoire pour l'inscription
Renseignements : g2athle.com / 05 45 38 76 06 : secretariat@g2aathle.com

Nom : Prénom : Sexe : H F

Adresse :

Code postal : Ville :

Né(e) le Numéro licence : Club :

Tel : Tel à prévenir en cas d'urgence :

Courriel :

12 km MNCC chronométré (à partir de 16 ans) au tarif de 14 € (pour les licenciés FFA) et 16 € (pour les licenciés des fédérations acceptées la FFA). Inscrite au calendrier Marche Nordique Tour 2025 – Comptant pour le challenge Marche Nordique de la LANA saison 2024/2025 et pour le Challenge Départemental 2024 - Lot à chaque participant — Récompenses aux 3 premiers hommes et femmes et 1^{er} de chaque catégorie.

9,5km MNCC Open chronométré (à partir de 16 ans) au tarif de 12 € (pour les licenciés FFA) et 14 € (pour les autres) Lot à chaque participant –Récompenses aux 3 premiers hommes et femme - Comptant pour le Challenge Départemental 2024.

7 km Virée marche nordique encadrée (non chronométrée) au tarif de 3 €.

Découverte Marche nordique (gratuite).

**Signature obligatoire du participant
ou du représentant légal pour les mineurs :**

Documents obligatoires à adresser à G2A Stade du Grand Angoulême, 11 boulevard Jean Moulin, 16000 Angoulême, au plus tard le 20 Novembre 2024

- 1) Bulletin d'inscription complété et signé.
- 2) Justificatif de non-contre-indication médicale (pour les 12 km et 9,5km chronométrés uniquement) :
 - licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou Pass'Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
 - ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la pratique de la course à pied en compétition,
 - ou une licence délivrée par la FFCO, ou FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation,
 - ou un PPS. Aucun autre document ne peut être accepté.
- 3) Règlement correspondant à l'ordre de G2A.

Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Droit à l'image :

Tout marcheur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation fait de son image.

Pénalité et classement :

La Marche Nordique Compétition Circuit est jugée suivant les règles FFA. En cas de faute signifiée par les juges marche nordique répartis sur le parcours, une "pénalité de temps" de deux minutes est infligée au marcheur. Pour la MNCC de 12 kms, les pénalités seront infligées suivant la réglementation en vigueur. Les réclamations résultats devront être déposées dans les 30 minutes après l'affichage des résultats. Règlement complet sur <https://sport.ikinoa.com/fr/evt/marchenordiqueangoumois2024>

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou dégradation qui pourraient se produire lors des épreuves.
Tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.